

## 12 - Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention d'objectifs et de moyens 2016-2017

**M. CURIE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Créé en 1948, le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté est l'un des plus anciens festivals de musique de France. Ouverts aux récitals, à la musique de chambre et aux musiques du monde, c'est toutefois le répertoire symphonique qui a plus marqué son histoire. Cette vocation s'est renforcée, en 1951, par la création du Concours international des jeunes chefs d'orchestre et, depuis 2004, par la mise en place d'une Résidence de compositeur.

En 2013, le conseil d'administration de l'association a renforcé ces orientations :

- en réaffirmant la prééminence de la musique d'ensemble et la présence de grandes formations symphoniques,
- en confiant la responsabilité artistique de la programmation au directeur du festival, M. Jean-Michel Mathé,
- en associant un chef d'orchestre à la présidence du Concours de jeunes chefs d'orchestre.

Compte tenu du rôle important joué par le Festival, le Concours et la Résidence de compositeur dans la diffusion du répertoire symphonique à Besançon et en région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs et la Ville de Besançon ont décidé de soutenir les activités de l'association dans le cadre d'une convention biennale, annexée au présent rapport.

Au titre de cette convention, la Ville de Besançon s'engage :

- à verser à l'association une subvention annuelle d'un montant de 183 000 €,
- à mettre à la disposition de l'association, à titre gracieux, des salles municipales (Théâtre, Kursaal, etc.), des réseaux d'affichage et de la décoration florale, et à fabriquer des calicots et divers documents promotionnels, pour un montant évalué à 75 000 €,
- à demander au Casino Joa le versement à l'association, au titre du mécénat culturel, d'une contribution annuelle d'un montant minimal de 60 000 €.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention 2016-2017 à intervenir avec l'association Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté,
- décider le versement de la subvention 2016 d'un montant de 183 000 € qui, en cas d'accord, sera prélevée sur la ligne 65.33/6574.0089027 CS 10031.

**«M. Ludovic FAGAUT :** Par rapport à ce point n° 12, je voudrais simplement saluer bien sûr la qualité du Festival de Musique et personne ne dira le contraire par rapport cela. Je voudrais également vous rappeler, comme j'avais pu le faire au précédent Conseil Municipal, que parfois il faut faire attention à ne pas juger trop vite ce qu'il se passe dans les autres collectivités. J'en veux pour preuve sur ce rapport, puisque la Ville de Besançon, par des choix qui sont les vôtres, mais aussi par les contraintes financières qui sont les vôtres, baisse la subvention au Festival à hauteur de 21 % ; c'est un choix. Si cela peut vous rassurer, le Département sera bien présent aux côtés du Festival de Musique, mais je voulais simplement vous rappeler que, parfois, des coups de communication peuvent être éphémères et que, parfois, il faut attendre avant de juger trop vite ce qu'il se passe ailleurs.

**M. LE MAIRE :** Non, je vois très bien à quoi vous faites allusion. Je l'ai dit et cela a été admis même par la Présidente que je n'intervenais pas dans ce dossier, puisque vous voulez parler du festival «Le Livre en Boucle». Nous n'allons pas jouer à ce petit jeu entre nous. Là, il s'agit d'une baisse et non d'une suppression. Après, chacun fait comme il veut, nous sommes bien d'accord là-dessus.

**M. Pascal BONNET :** Puisque vous évoquez le festival du livre, je voudrais vous dire que j'étais de ceux qui vous ont encouragé, la Ville et l'Agglomération, à reprendre la balle au bond. Je salue le fait que la Ville et l'Agglomération aient une perspective pour maintenir un Festival du «Livre en Boucle» à Besançon. Justement, puisque nous parlons du Festival de Musique, c'est aussi un événement majeur de l'automne. Au-delà de la convention, je voudrais savoir ce que la Ville attend et envisage pour le long terme pour le festival.

**M. Patrick BONTEMPS :** Je crois que même si les contraintes budgétaires nous amènent malheureusement à limiter un petit peu notre aide au Festival, la baisse n'est pas de 20 %, pour l'avoir calculée, elle est beaucoup moins importante. Bien sûr, le Festival de Musique reste un élément important de l'attractivité bisontine, surtout à travers le concours du jeune chef d'orchestre, tous les 2 ans. Il n'est pas question aujourd'hui pour la Ville de Besançon de se désengager auprès du Festival. Maintenant, l'avenant sera revu tous les ans en fonction aussi des contraintes budgétaires, mais en espérant que nous arriverons à maintenir notre engagement tel qu'il l'est à la hauteur d'aujourd'hui.

**M. LE MAIRE :** Je dois d'ailleurs recevoir avec Patrick prochainement le Président du Festival de Musique pour lui parler. Vous savez que l'année prochaine, ce sera le 70<sup>ème</sup> anniversaire du Festival de Musique. Je pense que nous pourrions peut-être faire quelque chose de «chouette».

Quels sont ceux qui sont contre cet avenant ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BONTEMPS n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.*